

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 8 septembre 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Demande de révision de la décision D-2020-095 et demande d'urgence de sursis d'exécution de la décision D-2020-095 (R-4041-2018)

Regroupement de mises-en-cause et demande de frais

N/D: 5158-12

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de Me Sicard datée du 2 septembre 2020, par laquelle UC avise la Régie qu'un regroupement s'est formé, composé de certains intervenants (ACEFO, ACEFQ, FCEI, ROEE, UC) qui ont été mis en cause dans le dossier 500-17-113361-201 de la Cour Supérieure et de l'intention dudit regroupement de faire des représentations communes pour s'opposer à la demande de révision judiciaire et sursis présentée par Hydro-Québec devant la Cour supérieure.

La participation de l'ACEFO au dossier de la Cour Supérieure est essentielle en ce qu'elle s'inscrit dans le cadre de sa mission de défense des droits des consommateurs de la région de l'Outaouais, de sorte que son intervention revêt un caractère d'intérêt public. Cependant, l'ACEFO, en tant qu'organisme sans but lucratif, ne dispose pas des fonds suffisants pour assumer le paiement des frais associés à un débat en Cour supérieure.

L'ACEFO appuie la demande de l'UC en vertu de l'article 36 de la LRE et confirme son intention de participer à la demande éventuelle de remboursement de frais ou de provision de frais devant la Cour Supérieure.

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

721120